

# REGLEMENT GENERAL RAID'Y AVENTURE 2018

## Sommaire :

Article 1 : Informations générales.....	
Article 2 : Conditions de participation et inscriptions.....	
Article 3 : Epreuves.....	
Article 4 : Matériels et ravitaillement.....	
Article 5 : Sécurité.....	
Article 6 : Assurance et responsabilité.....	
Article 7 : Respect environnemental.....	
Article 8 : Image.....	



## Article 1 : INFORMATIONS GENERALES

### 1.1 Organisation

- 1.1.1 Ville d'Yzeure, Office Municipal du Sport, TRIMAY, EAMYA, ROMYA, ADHERENCE, Compagnie d'Arc Yzeure et BMX Yzeure.

### 1.2 Edition 2018

- 1.2.1 Raid'Y se déroulera le samedi 1er septembre 2018.

### 1.3 Modification du règlement

- 1.3.1 Ce règlement pourra être modifié à n'importe quel moment par le comité d'organisation. Les participants en seront informés le cas échéant.

### 1.4 Contact

- 1.4.1 Les participants peuvent contacter les organisateurs :
- Par mail : [sports@ville-yzeure.com](mailto:sports@ville-yzeure.com)
  - Par téléphone : 04 70 48 53 37
  - Par courrier : OMS-Raid'Y Hôtel de Ville 03400 Yzeure
  - Informations sur [www.oms-yzeure.fr](http://www.oms-yzeure.fr)

## Article 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION ET INSCRIPTIONS

### 2.1 Modalités d'inscriptions

2.1.1. Tout participant et son responsable légal (le cas échéant) s'engagent lors de l'inscription à avoir pris connaissance du présent règlement et à prendre acte du déroulement des épreuves qui sera consultable sur le site [www.oms-yzeure.com](http://www.oms-yzeure.com)

La signature du bulletin d'inscription est obligatoire pour chaque équipier.

2.1.2 Composition des équipes: 2 concurrents sans assistance

- sportifs nés en 2002 et avant
- sportif né en 2004 et avant, accompagné d'un sportif majeur

2.1.3 Les équipes peuvent être féminines, masculines ou mixtes.

2.1.4 L'inscription pourra être effectuée par courrier adressé à OMS-Raid'Y Hôtel de Ville 03400 Yzeure

### 2.2.1 Documents à fournir

- le bulletin d'inscription lisiblement rempli avec une attestation de savoir nager **au moins 25 mètres et à s'immerger pour les mineurs.**
- un certificat médical de non contre-indication à pratique **sportive en compétition de triathlon datant de moins d'un an à la date d'inscription à Raid'Y** ou une licence Triathlon ou de raid avec la mention « en compétition ».
- un formulaire de « Pass Compétition Triathlon » dûment complété pour les non-licenciés à la fédération de Triathlon (sur place)

### 2.3 Frais d'inscription

2.2.2 18 € par personne (-3€ pour les licenciés Triathlon).

2.3.2 Règlement des droits d'inscription par chèque à l'ordre d'OMS Raid'Y

2.3.3 **Une majoration de 10€ sera appliquée pour les inscriptions après le 24 août 2018.**

### 2.4 Validation des dossiers

2.4.1 Le dossier d'inscription complet est à renvoyer avant le **24 août 2018.**

2.4.2 L'inscription ne sera validée qu'à réception du dossier complet, c'est-à-dire de l'ensemble des documents demandés aux points précédents.

2.4.3 A réception du bulletin d'inscription, une confirmation sera consultable avec le numéro d'équipe **ainsi que la nature des pièces manquantes le cas échéant sur le site internet [www.oms-yzeure.fr](http://www.oms-yzeure.fr)**

2.4.4 Seules les équipes complètes seront autorisées à prendre le départ sauf décision de l'organisation.

2.4.5 **40 équipes au maximum.**

2.4.6 Pour tout désistement de dernières minutes ou pour tout incident et abandon sur le parcours, prévenir l'organisation au **07 61 98 29 62.**

### 2.5 Changement de coéquipiers/Désistements/Annulation

2.5.1 En cas de changement d'un équipier, prévenir les organisateurs et le nouveau participant doit fournir les documents demandés au 2.2

2.5.2 En cas de forfait d'une équipe, celle-ci doit avertir l'organisation. Aucun remboursement ne sera versé pour une annulation après le 24 août 2017.

2.5.3 Si le Comité d'Organisation juge que les conditions climatiques sont dangereuses, il procédera à l'annulation de la manifestation. Les concurrents se verront remboursés de leur inscription.

## Article 3 : EPREUVES

### 3.1 Généralités

3.1.1 Les épreuves seront consultables sur le site internet [www.oms-yzeure.fr](http://www.oms-yzeure.fr). Le détail des bonifications et des pénalités seront également expliquées.

3.1.2 Les épreuves et les parcours pourront être modifiés si l'organisation le juge nécessaire en fonction des conditions climatiques ou autres faits exceptionnels. Aucune réclamation ne sera prise en compte par l'organisation à ce sujet. **Cependant le comité d'organisation s'engage à informer les équipes inscrites des éventuelles modifications ou compléments d'informations avant le début du raid.**

3.1.3 Aucune aide extérieure n'est autorisée en cours d'épreuve, l'aide entre concurrents est possible

### 3.2 Parcours

- 3.2.1 Départ et arrivée au plan d'eau des Ozières.
- 3.2.2 Le parcours est tracé en milieu naturel, la progression se fera en VTT, à pied, en canoë.
- 3.2.3 Certains parcours **run and bike**, **VTT** et **course à pied** se feront en suivi d'itinéraire **fléché**.
- 3.2.4 Les concurrents doivent se conformer à l'itinéraire indiqué.
- 3.2.5 Les concurrents ne doivent emprunter que les axes goudronnés autorisés par l'organisation.
- 3.2.6 Raid'Y est un enchaînement d'épreuves de pleine nature sur une distance d'environ 25km.

### 3.3 Signalétique spécifique

- 3.3.1 Une signalétique spécifique sera présente sur le parcours afin de vous indiquer l'itinéraire à suivre.

Aller/Retour



Droite



Gauche



### 3.4 Programme de la journée

- 3.4.1 L'accueil des participants, le départ, l'arrivée et la remise des récompenses auront lieu sur le site des Ozières.

- 3.4.2 Horaires

Retrait des dossards	Première épreuve	Briefing	Départ	Hors Délais	Remise des récompenses
A partir de 15h15 au stand organisation générale	Escalade 15h15-16h45	16h45 sur la ligne de départ	17h (dans la continuité du briefing)	Une barrière horaire sera fixée pour certaines épreuves	Environ 20h

### 3.5 Chronomètre

- 3.5.1 Le temps comptant pour le classement final sera celui cumulé de toutes les épreuves auxquels s'ajouteront les éventuelles bonifications et pénalités.
- 3.5.2 Le départ sera par vague à l'issue de l'épreuve de l'escalade.
- 3.5.3 Le chronomètre sera déclenché au départ du run and bike de la 1<sup>ière</sup> vague et sera arrêté à l'arrivée sous l'arche après l'épreuve du parcours du combattant au plan d'eau des Ozières.
- 3.5.4 Les concurrents devront passer obligatoirement sous l'arche aux Ozières pour valider des temps intermédiaires.
- 3.5.5 L'équipe doit rester soudée et solidaire au regard du chronométrage qui sera arrêté sur le dernier équipier.

### 3.6 Causes de disqualification et pénalité

- 3.6.1 Toute transgression du présent règlement
- 3.6.2 Liste non exhaustive comprenant: tout comportement anti sportif, injurieux; non assistance à personne en danger; abandon d'un coéquipier; non port du casque et du gilet de sauvetage; non respect des consignes données par les signaleurs ou contrôleurs; non respect de la nature des règles de propreté sur le parcours et lieu d'accueil.....
- 3.6.3 Toute équipe qui ne fera pas une épreuve.
- 3.6.4 Toute équipe surprise la veille des épreuves sur les circuits sera pénalisée de 45mn.

### 3.7 Limites de temps

- 3.7.1 Les équipes doivent se présenter complètes au départ et à l'arrivée ainsi qu'aux différents points de contrôle le cas échéant.
- 3.7.2 L'organisation se réserve le droit d'arrêter la progression des équipes si le temps maximum de passage fixé par l'organisation est dépassé.

### 3.8 Classement et récompenses

- 3.4.1 Le jury est composé de membres de l'organisation, il est seul habilité à recevoir les éventuelles réclamations.
- 3.4.2 Le temps de l'équipe sera validé qu'après vérification des cartes de pointage et des pénalités éventuelles.
- 3.4.3 Les bonifications ou pénalités attribuées pendant la course seront comptabilisées par l'équipe d'organisation.
- 3.4.4 Les résultats ne seront définitifs et communiqués qu'après l'arrivée de la dernière équipe.
- 3.4.5 Plusieurs classements avec récompenses seront établis: 3 premières équipes au masculines, 3 premières équipes féminines et trois premières équipes mixtes
- 3.4.6 Lots souvenirs à tous les concurrents à la remise des plaques de cadre en fin d'épreuve (Stand Organisation Générale)

## Article 4 : MATERIEL ET RAVITAILLEMENT

### 4.1 Matériel obligatoire

Chaque équipe s'engage à apporter le matériel nécessaire à la course.

#### 4.1.1 Matériel obligatoire par équipier :

- ✓ casque VTT norme CE
- ✓ 1 VTT
- ✓ eau et vivres
- ✓ 4 épingles
- ✓ 1 couverture de survie

#### 4.1.2 Matériel obligatoire par équipe

- ✓ 1 sifflet
- ✓ 1 nécessaire à réparation
- ✓ 1 nécessaire à pharmacie

#### 4.1.3 Matériel conseillé

- ✓ Téléphone
- ✓ 1 boussole
- ✓ Des chaussons ou chaussures souples (pour l'épreuve d'escalade)
- ✓ Un porte carte VTT

Des contrôles du matériel obligatoire peuvent être effectués tout au long de la journée

#### 4.1.4 Matériel fourni par l'organisation

- ✓ Dossards, cartes, puce électronique, canoë, pagaie, gilet de sauvetage, arc

### 4.2 Ravitaillement

- 4.2.1 Les concurrents seront en autonomie complète pendant toute les épreuves,

## Article 5 : SECURITE

### 5.1 Règles générales

- 5.1.1 Les participants s'engagent à respecter les consignes qui leurs seront données par les organisateurs et participer sous leur propre responsabilité.
- 5.1.2 Les concurrents doivent communiquer aux organisateurs, avant le retrait des dossards, **les coordonnées d'une personne** à joindre le cas échéant en cas d'urgence pendant la manifestation.
- 5.1.3 Toute équipe est tenue de porter secours et de prévenir le cas échéant en cas d'accident constaté sur le parcours. Un temps bonus à l'appréciation du jury sera attribué pour compenser le temps perdu.
- 5.1.4 **Les concurrents s'engagent à respecter le code de la route.**

### 5.2 Abandon

- 5.2.1 Tout abandon doit être signalé le plus rapidement possible aux organisateurs
- 5.2.2 L'équipe pourra, selon les circonstances, terminer l'épreuve sans un de ses membres si celui-ci s'avère être victime d'une panne mécanique, d'une blessure ou d'un état de fatigue l'empêchant de continuer la course dans des conditions de sécurité satisfaisante. L'équipe ne pourra toutefois plus prétendre au classement.

### 5.3 Assistance médicale

- 5.3.1 L'organisation s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour assurer la sécurité des participants ainsi que les premiers secours. Différents véhicules, motos, quads et liaisons radio seront présents tout au long des parcours.
- 5.3.2 La sécurité sera assurée par la Police Municipale, les secouristes de l'UNASS, médecin, les signaleurs et les organisateurs.
- 5.3.3 **En cas d'urgence, les participants doivent contacter en priorité le numéro du coordinateur de course 07.61.98.29.62 ou le 18 (pompiers).** Une coordination sera effectuée avec les bénévoles présents sur le terrain.
- 5.3.4 Les numéros des organisateurs à contacter en cas de problème seront indiqués sur les différents documents remis sur les épreuves.
- 5.3.5 L'organisation décline toute responsabilité pour les accidents physiologiques, immédiats ou futurs dont pourraient être victime les concurrents. Les concurrents sont conscients des risques inhérents à la pratique des sports de pleine nature. En participant, ils acceptent ces risques et les obligations de sécurité de l'organisation.

## Article 6 : Assurance et responsabilités

### 6.1 Assurance des participants et organisateur

- 6.1.1 **Chaque participant déclare pouvoir attester de sa couverture en responsabilité civile individuelle valide à la date de l'épreuve**
- 6.1.2 **L'organisation a souscrit une assurance garantissant sa Responsabilité Civile, Défense Pénale et Recours, celle de ses préposés, des licenciés de la FFTRI et des sportifs ayant souscrit au Pass compétition, auprès d'Allianz.**  
Nous attirons l'attention des concurrents sur leur intérêt à souscrire une assurance individuelle accident les couvrant des risques encourus personnellement au cours de la manifestation.

### 6.2 Responsabilité

- 6.2.1 L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accidents ou de défaillances consécutives à un mauvais état de santé, à une préparation insuffisante, au non-respect du présent règlement, du code de la route ou des consignes données par les organisateurs.
- 6.2.2 Les participants sont responsables de leur matériel. L'organisation du raid ne pourra être tenue responsable en cas de perte, vol ou dommages subis sur le matériel.

## Article 7 : Respect environnemental

- 7.1 L'environnement, **les domaines privés et publics empruntés doivent être respectés**, les emballages, les sachets protecteurs des compléments alimentaires et boissons ne doivent pas être abandonnés au long du parcours.
- 7.2 **Toute traversée de propriétés privés, parcelles cultivées ou autres sans indication fléchée est interdite.**
- 7.3 Une équipe de contrôleurs mobile pourra disqualifier immédiatement toute équipe surprise en infractions  
7.1-7.2-7.3

## Article 8 : Image

- 9.1 Par leur participation à Raid'Y, les concurrents autorisent l'organisation à procéder à des reportages photographiques ou vidéo et acceptent leur diffusion à titre publicitaire ou informatif sur les supports de communication et dans les médias.
- 9.2 Les participants s'opposant à ces prises de vues devront en faire la demande spécifique auprès des organisateurs.